

10

informations correspondance ouvrières

Regroupement Inter Entreprise

SOMMAIRE

LA LOI RENFORCE LES SYNDICATS	p.1
LES TRAVAILLEURS EN FRANCE	p.6
DANS LE MONDE: Danemark	p.7
PUBLICATIONS	p.8
DANS LE MONDE (Suite) (Pays-Bas, USA, Espagne)	p.13

LE NUMÉRO

mensuel

0.50 Fr

N° 21

Août-Septembre 1963

REUNION INTER-ENTREPRISE

La réunion de Septembre des camarades
de la région parisienne aura lieu le

Samedi 21 septembre 1963

(heure et lieu habituels)

oooooooo

ATTENTION :

pour tout versement à ICO utiliser le nouveau
numéro de compte chèque postal :

INFORMATIONS CORRESPONDANCE OUVRIERES

ccp. PARIS 20.147- 54

oooooooo

ESPAGNE 62

Nous avons encore disponibles quelques exemplaires de
cette brochure réalisée en commun par des camarades
d'ICO et de Noir et Rouge - Envoi contre versement
au ccp. 1 Fr.

oooooooo

ICI / OI renforce les syndicats

Les camarades peuvent relire les articles d'ICI sur les accords d'entreprise (N° 5, décembre 61, N° 7 avril 62) sur les accords Renault (N° 14, janvier 63), sur le renforcement des syndicats (N° 16 Mars 63) sur la grève des mineurs (N° 17 avril 63). Nous n'avons aucune fausse modestie pour dire que ce que nous écrivions alors peut s'appliquer exactement à la loi "anti-greève" et que nous l'avons écrit alors pratiquement seuls contre tous ceux qui, après la grève des mineurs, criaient "victoire" d'un côté, "trahison" de l'autre.

Voici ce qu'on trouvait dans ICI N° 17, avril 63, p.10:

"...que signifie le rapport Ser Sages?

.... Les syndicats acceptent une nouvelle forme de rapport avec le pouvoir.

Les syndicats acceptent la liaison des conditions de travail à la planification nationale...

Une nouvelle procédure d'arbitrage: les arbitres: avant le recours à la grève, seront des économistes, des planificateurs, c'est-à-dire des bureaucrates au service du capitalisme on nous les présente comme des personnages indépendants, comme ceux qui détiennent la clé du "progrès" vers une société sans crises.

La soumission des travailleurs au plan...fixer l'ensemble des conditions de travail sur le plan national....La lutte des mineurs n'aura, enfin de compte, en ne dépassant pas le cadre syndical, réussi qu'à précipiter la mise en place de la société bureaucratique en France. "

La loi, dont nous donnons ci-après les points essentiels n'est que la "législation" de ce qui s'est passé au moment de la grève des mineurs, dans beaucoup d'autres grèves. Regardons un peu comment se déroulaient d'autres grèves "syndicales" dans les dernières années: le ou les syndicats annonçaient à grand renfort de publicité une grève pour une date éloignée (souvent plus de cinq jours) Quelle différence avec un préavis? Jusqu'au jour fixé pour la grève, les centrales négociaient ouvertement ou en sourdine; et bien souvent l'acceptation d'ouverture de pourparlers faisait reporter la grève, comme si c'était une victoire (voir le début de la grève des mineurs en février 63)

Le malheur pour les syndicats, c'est que la base ne suivait pas toujours: on l'épuisait alors par des grèves tournantes. Mais ces barrières ne suffisaient plus: les grèves tournantes utilisées systématiquement par les syndicats pour domer l'illusion d'une agitation sans perturber la production, se retournaient contre leurs auteurs: elles n'épuisaient plus personne, duraient si longtemps, se répétaient si fréquemment sous la pression des travailleurs, qu'elles désorganisaient tout pour de médiocres résultats (exemple Meyrieu à Grenoble). Pour la grève des

mineurs, pour diverses raisons (voir ICO N° 18-Mai 63), après avoir essayé tout leur arsenal anti-grève, les syndicats furent acculés à la grève à laquelle ils mirent fin par un arbitrage nouvelle mouture : "les Sages".

La loi autour de laquelle on fait tant de bruit, qu'est-elle de plus sinon la légalisation d'une situation de fait. Une légalisation dont le besoin se fait sentir parce que, globalement, le rapport de force dirigeants-travailleurs, penche en faveur des travailleurs.

Actuellement, le capitalisme français doit affronter la concurrence internationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du marché commun. Son adaptation dépend de la mise en oeuvre de nouvelles machines et techniques (investissement) et des possibilités d'exploitation des travailleurs (en nombre, en productivité, en salaires). Outre la résistance des travailleurs aux conséquences de la mise en oeuvre de techniques nouvelles ou aux déplacements d'usines (le capitalisme en France doit payer cher une main d'oeuvre pas assez nombreuse pour satisfaire ses ambitions. Actuellement, on peut dire que, sans grandes luttes, la position des travailleurs est forte, non par une volonté révolutionnaire, mais par le simple fait de l'utilisation d'une situation. C'est une nécessité vitale pour le capitalisme français de renverser ce rapport de force. Et comme à chaque période cruciale de son histoire, les syndicats sont là pour accomplir leur besogne d'encadrement (comme en 1914, en 1936, de 1945 à 1947, ou pendant la guerre d'Algérie).

Nous avons déjà souligné que tout se tient dans les perspectives de la société capitaliste en France: la planification (sauce démocratique ou gaulliste) acheminement vers un capitalisme d'état, la participation des syndicats à l'élaboration du plan, la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise chargée de contrôler au niveau de l'entreprise l'exécution des décisions prises dans les instances supérieures, la légalisation de la tutelle syndicale sur tous les conflits sociaux.

Car cette loi est un instrument en faveur des syndicats et non contre eux. Tout conflit, quel qu'il soit, même à l'échelon d'un service doit passer par le canal syndical: légalement, sous menace de sanctions, le cadre syndical est imposé aux travailleurs. C'est donc le syndicat qui est habilité d'abord à juger si les revendications sont "valables", si une lutte peut se déclencher: il peut refuser de transmettre la demande formulée par les travailleurs. Le syndicat devient donc l'organisme de contrôle légal des luttes. Quand on connaît le degré d'intégration des syndicats dans la société capitaliste, on sait ce que cela signifie.

On peut toujours dire que la loi en question ne concerne que les services publics.

Mais d'une part, la notion de service public est extensible. Et il suffit de modifier quelques lignes de la loi pour qu'elle s'applique à tous les salariés. De plus, la loi servira de modèle à nombre d'accords d'entreprise; certains prévoyaient déjà des clauses semblables.

On peut dire aussi que c'est un "instrument de la politique gaulliste" pour "briser les syndicats"; Les syndicats, en raison de leurs liens avec d'autres impérialismes (USA)(Grande-Bretagne, ou Russie), sont en opposition avec la politique gaulliste, mais ils n'en ont pas pour cela renoncé à participer à tous les organismes d'état et à jouer leur rôle dans la société capitaliste. Cette loi survivra au régime gaulliste; de telles dispositions existent dans

-5-

La Loi "Anti-grève"

I- Qui est visé?

2.400.000 travailleurs de toutes sortes, jusqu'aux balayeurs aux mineurs de potasse, aux dactylos de la Sécurité Sociale, En bref, les travailleurs de:

- l'appareil d'état (fonctionnaires, communaux)
- la production d'énergie (EDF, GDF, Mines, Lacq)
- les communications (SNCF, RATP, Aviation, PTT, RTT, Banque).

(c'est-à-dire les instruments de domination et ce qui sert à les faire fonctionner).

2- Négociations avant tout: pour tout litige collectif.

3- Les syndicats seuls autorisés à aviser l'autorité supérieure de la grève.

"L'organisation ou une des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national, dans la catégorie professionnelle ou dans l'entreprise, l'organisme ou le service intéressé", peut seule donner le préavis.

L'avis de grève doit donc:

- passer obligatoirement par un ou plusieurs syndicats même pour un conflit à l'échelle du service. C'est la bureaucratisation totale des luttes.
- être remis à "l'autorité supérieure" 5 jours avant indiquer les motifs, le lieu, la date, l'heure, la durée de la grève.

4- Interdiction des grèves tournantes. Les syndicats vont avoir de bons motifs pour refuser les petites grèves parce qu'elles sont interdites, et les grandes parce qu'on "ne sait pas où ça mène".

5- Sanctions pour grève "illégale", les mêmes que pour fautes professionnelles graves. - ça peut aller jusqu'à la perte de la retraite. - avec procédure accélérée.

6- Sanctions pour "grève légale": toute grève inférieure à une journée entraîne la retenue d'une journée de salaire.

d'autres pays "démocratiques". Elle correspond à une situation de la société et non à la politique d'un homme.

La grève des mineurs et cette loi représentent une étape importante dans le mouvement ouvrier de France. D'une part, pour la première fois, des travailleurs ont manifesté dans la rue contre leur syndicat: ceux-ci sont donc dans les faits du même côté que le patronat puisque l'action revendicative finit par s'adresser à eux d'une manière violente. D'autre part, les syndicats se voient attribuer légalement un pouvoir discrétionnaire sur les luttes ouvrières.

Comme dans d'autres pays, où cette étape est déjà franchie, cette nouvelle étape du mouvement ouvrier se caractérise par deux sortes de luttes: les luttes "autorisées", entrant dans le cadre des compétitions de partis autour du pouvoir; les luttes non "autorisées" (grèves sauvages) qui seront les véritables luttes ouvrières. C'est en réfléchissant à cela que nous pourrions comprendre ce qui se passe là où nous travaillons, que nous pourrions nous associer aux luttes auxquelles nous participerons en tant que travailleurs, que nous pourrions faire comprendre autour de nous quelles sont les véritables perspectives du mouvement ouvrier. Car les travailleurs ne seront pas plus arrêtés par cette loi le jour où ils voudront lutter que les mineurs n'ont été arrêtés par la réquisition, ou que les mineurs des Asturies ne sont arrêtés par l'arsenal répressif du franquisme.

oooooooo

UN AVEU:

" Des chefs d'entreprises ne seront pas fâchés, eux non plus, de rencontrer plus "d'interlocuteurs valables" et de voir se dissiper ces tendances anarchisantes qui donnent une physionomie très particulière à certaines grèves récentes des secteurs publics ou privés. Il leur serait peut-être plus facile de faire admettre certaines nécessités de l'autofinancement, d'une hausse plus modérée des salaires, etc...

" Enfin le renforcement de l'armature syndicale est une condition essentielle du succès d'une politique des revenus. C'est seulement si les fédérations syndicales sont plus sûres de la base, si elles peuvent obtenir une plus grande discipline de leurs adhérents que les "contrats" avec les responsables de l'économie pourront être respectés. "

(Le droit d'asile dans l'entreprise doit-il être reconnu aux syndicats ?)

P. Drouin - LE MONDE 18/7/63.

les syndicats

La reconnaissance de la section syndicale d'entreprise:

(vue par le CNPF, syndicat du patronat français)

" aurait pour conséquence de provoquer à l'intérieur de l'entreprise la naissance de positions de contestation. L'autorité de la direction... s'en trouverait compromise..."

"...aurait pour conséquence de porter gravement atteinte au principe de la liberté syndicale en superposant aux représentants élus par l'ensemble du personnel des mandataires nommés par les syndicats "

N'est-il pas significatif de voir les syndicats faire campagne pour la reconnaissance de la section syndicale au nom des "libertés syndicales" et le patronat la combattre au nom de cette même "liberté syndicale"? Mais le plus intéressant est l'affirmation du principe d'autorité menacé par l'introduction du représentant du syndicat porteur d'une autorité supérieure, celle du capitalisme d'état camouflée sous l'étiquette d'intérêt général. Verra-t-on bientôt, comme en Hollande, des patrons poursuivis en justice (et condamnés) à la demande des syndicats pour avoir accordé directement à leurs salariés des augmentations ne cadrant pas avec les conventions syndicats-gouvernement?

Robert BOTHEREAU

secrétaire confédéral de FO, membre du Conseil Economique et social est nommé membre du Conseil Général de la Banque de France - en qualité de représentant du Travail (sic) par décret du 13 juillet 1963 de Giscard d'Estaing, ministre des finances du gouvernement Pompidou (Rotchild), sous le régime gaulliste.

La société de demain; (vue des USA) (Le Monde 28 août- Ph. Ben)

"... Un professeur de la fameuse Rand Corporation, de Santa-Monica, (Californie) organisme d'études pour la défense et le gouvernement en général, nous a brossé un tableau de l'usine de l'avenir. Dans un immense hall, quelques ordinateurs gigantesques (I). La pénombre y régnera toujours puisque ces machines n'aiment pas la lumière. La température sera très basse: les ordinateurs n'aiment pas la chaleur. Les rares ouvriers qui surveilleront ces machines seront tellement éloignés l'un de l'autre qu'ils ne pourront s'adresser la parole. Dans ces conditions, ils ne pourront plus travailler que trois ou quatre heures par jour, trois ou quatre jours par semaine; il faudra d'ailleurs réduire la durée du travail pour assurer une occupation à tout le monde. En sortant de ces usines les ouvriers seront étourdis; il faudra peindre des lignes blanches sur les plafonds et les planchers qu'ils suivront pour trou-

(I) Les ordinateurs sont des machines électroniques complexes chargées d'effectuer de multiples opérations.

" ver la sortie. Ils ne pourront pas tout de suite conduire leur voiture, et se rendre chez eux. Que feront-ils de leur temps libre? Le passeront-ils dans les bars ou dans les salles de jeux? "

oooooooo

les travailleurs en france

NEYRPIC (construction électrique - Grenoble)

Après des mois de grèves tournantes, la lutte a été arrêtée juste avant les vacances par un accord général signé par les syndicats et présenté comme une "trêve". Pendant quelques temps, ces grèves avaient servi aux syndicats de plate-forme de propagande pour la reconnaissance de la section syndicale sur le plan national. Le premier accord NEYRPIC, prévoyait déjà un renforcement du syndicat dans l'entreprise; il est renouvelé; de plus le comité d'entreprise sera consulté pour tout transfert de fabrication. Les licenciements projetés ne sont pas annulés. Un arbitre est désigné pour régler les désaccords patronat-syndicats; c'est la préfet de l'Isère.

A COMMERCY (tréfileries et aciéries - 1500 ouvriers).

les ouvriers en grève ont obtenu, fin juillet, l'annulation de 66 licenciements sur 81.

A LONGENBERG (Moselle)

15 mineurs de fer étaient restés au fond de la mine, à partir du 27 juillet pour protester contre sa fermeture. Mais ils étaient remontés le 30, sur promesse d'un reclassement. Mais le jeudi 1^o Août, ils décidèrent de redescendre occuper le fond de la mine. Ils ont organisé un service de roulement, pour que 10 mineurs soient au fond, par poste de huit heures. Mais le 3 août, ils abandonnèrent leur mouvement... et la mine reste fermée. On ne sait pas grand'chose sur le rôle des syndicats.

GREVE DES MARINS du COMMERCE:

Du 24 juillet au 9 août, les marins se sont mis en grève, pour 24 heures d'abord, puis totalement: les syndicats, pour garder le contrôle de la grève l'ont laissée se disperser avec des mots d'ordre différents suivant les ports, ce qui a donné l'impression d'une grande confusion. Les syndicats ont négocié un accord provisoire avec les armateurs par l'entremise du gouvernement: prime d'attente hiérarchisée, ouverture des négociations du 15 septembre au 15 février sur les conditions de travail après le 15 février, négociations sur les rémunérations... Cet accord a été soumis aux marins, bateau par bateau; les délégués syndicaux ont demandé de voter pour; à Marseille, sur 36 navires, tous les votes étaient contre; presque partout, il en était de même à une forte majorité (au Havre 474 voix contre l'acceptation, 179 pour). A la suite de quoi, les délégués

syndicaux ont donné l'ordre de reprise du travail, en prétextant: "les équipages avaient décidé de se soumettre aux décisions de la majorité sur le plan national " (sic).

" l'appel à la reprise du travail intervenait à un moment où la situation de quelque 10.000 passagers devenait critique "...

Autrement dit la grève ne doit gêner personne... Et les syndicats sont les entremetteurs pour que tout se déroule bien.

Quant à l'avis des marins, on le leur demande, mais on n'en tient pas compte. Après les mineurs (eux, on ne leur avait pas demandé leur avis) les marins. Quand on pense que certains se grattent la tête pour savoir pourquoi les travailleurs ne sont pas dans les syndicats.

ooooo

dans le monde

DANEMARK: (du Monde 20/8/53)

" Des grévistes frappés d'amende: les 400 ouvriers des abattoirs coopératifs d'Esbjerg, qui étaient en grève depuis le début du mois, ont repris leur travail après quinze jours d'arrêt sans que leurs revendications aient été satisfaites.

Cette grève qui avait été désavouée par les syndicats, a particulièrement fixé l'attention, car elle est le premier mouvement de cette durée et de cette ampleur qui ait été déclenchée depuis qu'en mars dernier le vote du plan d'assainissement économique avait, en accord avec les conventions collectives, interdit pour deux ans les grèves au Danemark.

Les employés des abattoirs avaient lancé cette action pour protester contre un nouveau règlement intérieur qui les menaçait de renvoi s'ils venaient à s'absenter pour "besoins nécessaires" en dehors des trois pauses fixes jalonnant leur journée de travail. Ils réclamaient également que leur temps de présence soit de nouveau étalé sur six jours et non bloqué sur cinq, comme la direction l'avait récemment décidé.

Pour leur première semaine de débrayage, le tribunal des prud'hommes les a déjà condamnés à un montant de 80.000 couronnes d'amende (56.000 frs). Chaque homme devra payer 280 couronnes (200 frs), chaque femme 215 couronnes (170 frs). L'indice des pénalités pouvant d'après la législation en vigueur croître en fonction de la durée de la grève et passer en quinze jours de 20 à 70 couronnes (14 à 49 frs) on s'attend que les grévistes soient frappés beaucoup plus durement encore pour leur deuxième semaine d'arrêt "illégal" de travail.

- du Monde du 1^o septembre

" Pour leur deuxième semaine de grève "illégal" les ouvriers des abattoirs d'Esbjerg ont été condamnés par le tribunal des prud'hommes à 98.000 couronnes d'amende (69.000 frs) ce qui porte à un total de 178.000 couronnes (124.000 frs) l'ensemble des pénalités dont ils ont été frappés pour toute la durée de leur arrêt de travail. Les juges ont appliqué la peine maximum, les employeurs

(suite page 13)

publications

Tout camarade peut nous adresser ses observations sur les publications citées, sur les critiques que nous en faisons ou sur celles -non citées- qu'ils peuvent avoir trouvées intéressantes. L'important pour nous est de parvenir à une critique ouverte et franche de ce que nous pouvons lire dans les publications qui s'adressent plus particulièrement aux travailleurs.

Les Temps Noirs: (N° 4- Jean Pignero- Crisenoy-S.&M.)

Thème de discussion sur : Instruction obligatoire et liberté-
Pour une éducation mondialiste.

Pouvoir Ouvrier: (N° 53- Juillet Aout 1963) ... " pour construire une nouvelle organisation révolutionnaire ... dont le seul but sera d'aider l'ensemble de la classe ouvrière à réaliser son propre pouvoir ". 42 Rue René Boulanger- Paris-10è

La Loi anti-grève - Patrons et cadres- Le conflit Moscou-Pékin.
Il Posto - Aux Antilles - Le sport.

Front Noir: (1° cahier Juin 63 - Janvier, Poste restante Paris 30)

De l'éditorial de cette publication, nous tirons cet extrait qui nous paraît essentiel:

"...Le "saut révolutionnaire" et la lutte pour l'édification d'une société socialiste mondiale sont aujourd'hui possibles dans tous les pays du monde. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement révolutionnaire, les buts éthiques du programme socialiste liés à l'application rigoureuse des principes de la révolution prolétarienne s'identifient irréversiblement aux buts pratiques immédiats du programme revendicatif des luttes ouvrières. L'unification des rapports économiques internationaux, la concentration du capital dans l'Etat la généralisation de la propriété privée- processus en voie d'accomplissement à l'échelle planétaire- ont entraîné "la coïncidence objective des buts minima et des buts maxima " de la lutte prolétarienne. Cette coïncidence se traduit partout par l'interpénétration des revendications économiques et politiques : aujourd'hui, tout conflit social tend à remettre en question l'existence même de l'esclavage salarial, à transformer fondamentalement la condition de la classe ouvrière. Une telle situation offre des possibilités insoupçonnées d'action révolutionnaire; ce sont les minorités d'extrême gauche qui, par leur analyse erronée de la nature de l'URSS, par leurs programmes et leurs tactiques héritées d'Octobre, entravent l'évolution de la classe ouvrière. Cette dernière a d'ores et déjà pris conscience de la nature même de l'esclavage que lui préparent "ses" organisations. Tous les conflits sociaux depuis la fin de la guerre témoignent dans ce domaine d'une maturité et d'une intuition que ces minorités "réalistes" s'acharnent à ne pas reconnaître ou à passer sous silence. L'arme de la critique doit préparer le prolétariat à l'utilisation de la critique des armes pour la destruction complète de l'infamie stalinienne comme de toute autre forme d'exploitation".

Ce numéro contient également deux études sur le surréalisme: "lettre ouverte au groupe surréaliste" et "le surréalisme, un nouveau climat sensible", un article sur la Contre-Révolution à Cuba, la reproduction de tracts sur Benjamin Péret (tract des groupes Fomento Obrero Revolucionario, Spartacus et Pouvoir Ouvrier), sur le film Mourir à Madrid, sur la grève des mineurs (tracts du groupe Spartacus). Un tract signé Front Noir d'août 63 "Solidarité avec l'Espagne ouvrière" résume d'une manière excellente la situation actuelle de l'Espagne, un autre "syndicats et partis ouvriers au service de l'exploitation capitaliste", pose également en bons termes le problème syndical. Mais pourquoi vouloir terminer chaque tract par ces formules lapidaires et vibrantes, chères à tous les organisateurs, pour ci, contre ça, faites cola, la répétition de ces mots d'ordre montre que ces camarades se pensent toujours en leaders des travailleurs et qu'eux détiennent la recette-vérité. A moins que cela ne relève d'une sorte d'exorcisme au profit de la foi révolutionnaire.

L'anarcho-syndicaliste:

N° 32 - Juin 63 - Maillard 3 Rue de Poitou - Nantes.

A côté de l'article traditionnel sur le pape, un texte beaucoup plus substantiel sur "l'intégration en Belgique" les informations qui y sont contenues complèteront utilement celles que nous avons données dans le N° 19 d'ICO de juin 63.

Pourtant, le sens général de cette étude reste confus car ces camarades se refusent à voir qu'il n'y a pas dans la société capitaliste d'aujourd'hui, d'autre place que pour un syndicat intégré. Après avoir constaté la similitude des situations en France et en Belgique, pourquoi refuser d'en tirer les conclusions qui s'imposent: le syndicat rouage de la société d'exploitation. Simplement pour continuer à justifier sa présence dans l'appareil syndical?

Le Courrier Marxiste:

N° 19 - Juillet 63 - Bayvet 4 Square A. Bartholomé - Paris 15è.

(présentation et critique dans ICO N°19 et 20

Encore un article sur l'œcuménisme et le pape. "Quelques points de détails" essaient d'approfondir certaines contradictions présentes de la société (dans les transports avec le "problème" de l'automobile, l'enseignement et l'impossible démocratisation, l'anarchie totale dans le domaine agricole). Une brève mais pertinente réponse à la question: "De Gaulle est-il Bonaparte?"

Le Monde Libertaire:

N° 93 - septembre 63

organe de la Fédération anarchiste - 3 Rue Temeaux Paris 11è.

sommaire: barbarie franquiste - Révolution à Brazzaville - Le problème belge - Remous sur le front de classe - Que faire de la télévision? un homme seul: Louis Lecoq - anarchisme et matérialisme.

Plusieurs numéros des Voix Ouvrières

29 Rue de Château-Landon - Paris 10è.

avec des éditoriaux consacrés à la limitation du droit de grève, à la grève des marins du commerce, à l'accord russo-américain sur les essais atomiques, au rôle de la presse dans la société. Ces articles permettent de dégager la conception des Voix Ouvrières. Alors que l'éditorial sur la grève des marins titre: "Ne compter que sur nous-mêmes", des phrases du texte laissent déjà un doute sur le sens des conseils donnés aux travailleurs:

"Lorsque nous entrons en lutte ... ne pas remettre notre sort aux seules organisations syndicales, mais élire démocratiquement, des comités de grève, sur le tas, en choisissant parmi nos camarades de travail ceux qui, syndiqués là ou ailleurs ou pas du tout, paraissent les plus aptes à organiser notre lutte... Si les marins avaient eu pour diriger leur lutte, de tels comités,

L'accent est mis uniquement sur la direction des luttes: la direction des syndicats laisse à désirer (il n'est pas dit pourquoi). Changeons là. Tout sera résolu. Mais cette direction élue démocratiquement, est-ce la "direction révolutionnaire" dont parle le sous-titre de V.O imprimée, émanation du "parti révolutionnaire prolétarien".

Quelques lignes de V.O. (Berliet-15 Juillet N° 17) reprennent les vieilles litanies à propos du syndicat:

" certains nous accusent d'être contre les syndicats, comme si on n'avait pas le droit d'être un militant syndicaliste tout en critiquant ce qui ne va pas dans son syndicat. Pour nous, le syndicat est un indispensable instrument de lutte qui devrait être aux mains des travailleurs, c'est-à-dire que chacun aurait le droit d'y défendre ses idées en toute démocratie, et ainsi, il ne serait pas nécessaire qu'il existe plusieurs syndicats, actuellement très peu démocratiques. Si les syndicats étaient réellement démocratiques, il y a longtemps qu'ils seraient unis. "

"Si les syndicats étaient autrement ..." Cela fait trente ans au moins qu'on entend cela. Mais ils sont en permanence autre chose. Et les périodes où ils sont unis ou unifiés et en apparence démocratiques, ont été les périodes de défaites ouvrières (exemples: juin 36- 45 à 47) Et on aimerait que ces camarades précisent ce qu'ils entendent d'une part, par " syndicats réellement démocratiques " et d'autre part, par " direction révolutionnaire des syndicats". Par exemple, si la masse des syndiqués sont réformistes, patriotes, pour la hiérarchie... comment ces deux objectifs peuvent-ils être compatibles?

Deux publications anglaises:

L'une anarcho-syndicaliste (Direct Action) l'autre marxiste (Solidarity) reflètent la prise de conscience de la classe ouvrière anglaise, du rôle des syndicats et des organisations de type traditionnel dans la société capitaliste. Alors que leurs homologues français s'en tiennent encore au "syndicalisme" (pour le Combat syndicaliste) ou au parti ouvrier (pour Pouvoir Ouvrier) ces publications mettent l'accent sur la gestion directe de la production par les travailleurs. D'autre part, ces groupes sont associés avec l'Independent Labour Party (I.L.P.) et la Fédération anarchiste de Londres dans l'action contre la bombe et viennent de publier une brochure commune " La résistance doit s'amplifier" dans la ligne des dernières manifestations des "espions pour la paix".

Dans le N° 12 de Solidarity (29/7/63) des articles sur la grève dans le bâtiment, une étude sur l'homme de science dans la société capitaliste bureaucratique (de l'Est ou de l'Ouest).

Dans le N° 8 de Direct Action (Août 63- Bill Christopher- 34 Cumberland Rd. London E 17)- un compte rendu de l'opération Porton, action contre un centre de recherche pour la guerre microbienne, un article sur le scandale des logements à Londres (affaire Rachmann liée à l'affaire Profumo).

A.I.T.

(organe de l'Association Internationale des Travailleurs - c'est la survivance de la première Internationale- Esglesas 4 Rue Belfort-Toulouse) Juin-Juillet 63: Edito sur l'Espagne, biographie de G. Chetanioff, anarchiste bulgare dont un texte est reproduit: l'art et l'homme- bibliographie de travaux récents sur l'anarchisme.

Le Combat Syndicaliste

organe de la C.N.T. - 39 rue de la Tour d'Auvergne - Paris.
Un rappel opportun dans l'éditorial de l'aspect positif de la révolution espagnole de juillet 36: la mise en place de collectivités agricoles et industrielles, gérées par les travailleurs eux-mêmes. Il serait intéressant de connaître en détail ce que fut cette expérience, ses réussites, ses tâtonnements, ses échecs. Il existe des textes dispersés (mais bien peu en français) et aucune étude d'ensemble. Comme l'écrivent ces camarades: " si de belles pages d'histoire ont été écrites avec le sang de ce peuple héroïque, il en est d'aussi belles tracées avec les araires ou les métiers des collectivités agricoles ou industrielles". Pourquoi ne s'attacheraient-ils pas à les traduire ou à les retracer dans les faits et à en faire la critique: les camarades espagnols ne manquent pas pour apporter leurs témoignages. Ce serait bien plus important et positif que les souvenirs de guerre ou les imprécations contre Franco.

C.A.R.E.

bulletin d'information- N° 8- 15-7-63- Comité d'Aide à la Résistance espagnole- Colette Audry- 20 Rue du Ranelagh- Paris 16è.
Editorial sur la projection des films " Vivre en Espagne" et "Terre d'Espagne" - Article de C. Avelino. Echos d'Espagne. Lettre d'un ouvrier de l'intérieur - (de cette lettre, ce passage consacré aux élections syndicales en Espagne) :
"... Etant données l'indifférence et la méfiance ouvrières envers toutes les initiatives du régime, trop convenablement réglementées, celui-ci a toutes facilités pour ses entourloupettes. Je ne veux pas dire que dans beaucoup d'entreprises, importantes ou non, les ouvriers n'ont pas pris cela au sérieux, mais dans d'autres, il a été très facile à l'entreprise de faire élire ceux qui lui convenaient. Car on a voté sur du papier blanc, en écrivant au crayon (donc effaçable) et, avec le cynisme qui les caractérise, ils ont convoqué tous les idiots qu'il peut y avoir dans les usines pour les faire voter pour Machin ou Truc. Certains contremaîtres lécheurs indiquaient aux timides qui les craignent pour qui ils devaient voter, pour un bon gars placide, estimé de ses camarades... mais il y a tant d'analphabètes semblables !
A la veille de ces élections "transcendantes", les anciens combattants et les autres, anciens divisionnaires, etc... furent appelés aux syndicats et on les incita à obtenir des postes de "enlaces" ("el enlace" est chargé de faire la liaison entre les ouvriers et le patron et entre l'usine et le syndicat). Je ne sais pas encore si un seul a été élu. Mais il n'y a rien à faire: le bon délégué qui agitera trop de choses sera accusé d'être communiste; d'autres, qui commenceront bien en exigeant tous leurs droits, mais en vain, finiront pas s'adoucir devant les quelques avantages personnels qu'on leur offrira comme on le sait par avance. Ces jours-ci un "enlace" d'une certaine usine a été mis à la porte. Le type manquait au boulot parfois, le lundi, parce qu'il n'en pouvait plus: toute la semaine, il faisait des heures supplémentaires à l'usine et, les veilles de fête, il travaillait comme garçon de café. Il s'agissait d'un individu très gueulard en faveur des ouvriers il n'y a pas de doute que c'est la cause de son renvoi et non ses quelques absences au travail. D'autres élus, anciens prisonniers "rouges" sont convoqués par la Garde-Civile à la caserne, pour qu'ils se souviennent de Burgos, d'Ocaña... c'est-à-dire des pénitenciers où ils sont allés".

Etudes anti-colonialistes

(fiches d'informations -B.P. 16-Issy-les-Moulineaux-Seine -10 fiches 5 Frs).

Nous ne pouvons mieux faire que reproduire le bilan présenté par ces camarades après la publication de 10 fiches d'informations :

" Peut-être certains de nos lecteurs l'auront-ils remarqué: notre groupe, nos préoccupations, nos points de vue sont issus de la guerre d'Algérie. Quand elle s'est terminée, l'anti-colonialisme, bien que limité dans l'espace et dans le temps, était notre point de repère le plus solide. C'est de lui, qu'il nous fallait partir, pour le travail théorique que nous projetions, et dont personne ne nie le besoin.

Nous n'avions pas de ligne politique à défendre; nous voulions au contraire contribuer à en chercher une, et pour ce faire, planter quelques jalons. Sans aucune ressource financière, nous avons choisi la formule souple d'une publication irrégulière et point trop coûteuse, les FICHES.

Dans les premiers mois de 1962, des réunions avaient eu pour objet l'histoire et les méthodes de la colonisations de l'Angola, "la révolution algérienne" de F. Jeanson, socialisme et communisme arabes, etc.. A partir d'Octobre, les réunions se firent régulières, avec une participation de 10 à 20 camarades. Un ou plusieurs camarades rapporteurs présentent une étude sur un point précis. Après discussion visant à réduire les divergences d'opinion éventuelles (sinon les différents points de vue peuvent être publiés) l'on décide de rédiger ou non une fiche.

..." Ce bilan nous paraît pourtant insuffisant sur plusieurs points: notre groupe parisien ne s'est pas assez élargi pour pouvoir accroître le volume de notre travail, et celui de la diffusion qui pourrait être beaucoup mieux faite. Notre situation financière est encore fragile, et les abonnements ne sont pas plus de 150. Nous n'avons pas jusqu'à présent de membres ou de correspondants compétents sur les problèmes asiatiques, et notre effort en direction de l'Amérique Latine est insuffisant.

"Pour l'année 1963-64, nous envisageons bien sûr, de poursuivre la publication des Fiches, mais aussi si possible, de susciter des groupes de travail identiques en province, où nous pensons avoir quelques noyaux et à l'Etranger, Europe et Afrique. De la sorte, on pourrait envisager un bulletin intérieur de ces groupes comme banc d'essai des textes destinés à sortir en Fiches. Les informations de nos correspondants pourraient y trouver place: nous demandons à ceux que ce travail pourrait intéresser de se mettre en contact avec nous . "

Les fiches publiées portaient sur: le problème palestinien (N°1) les colonies portugaises (2) le congrès de l'UGTA (3-4) les syndicats argentins (5) le dossier Kurde (6-7) la question coloniale et la social-démocratie allemande (8) la question antillaise (9) Afrique, sociologie et politique (10).

Nous ne pouvons parler en détail de toutes ces études, mais nous soulignons leur sérieux et leur clarté: c'est dire l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour les camarades d'ICO.

Ce qui est positif dans ce groupe c'est la forme d'organisation et de travail qui paraît presque calquée sur celle qui a conduit à la publication d'ICO: d'une part, le souci de se présenter simplement sans rien dissimuler change du bluff traditionnel qui est la plaie des "organisations" petites ou grandes, partis ou syndicats; d'autre part, la volonté de faire ressortir les points communs et les divergences au lieu de dissimuler ces dernières derrière l'opinion (et le vote) d'une majorité ce qui est la règle habituelle des mêmes "organisations").

Il est peut-être prématuré de chercher une liaison entre différents petits groupes de même importance qui - sans se l'avouer ou en le disant clairement - fonctionnent sur ces mêmes bases. Mais de plus en plus, la ligne de démarcation entre les tendances ou les groupes se place sur cette question d'autonomie, d'organisation que ces groupes se réclament du marxisme ou de l'anarchisme.

Peut-être aussi peut-on faire des réserves sur le fait que le point de départ de ces camarades et leur spécialisation -l'anti-colonialisme- peut les conduire à une vision restrictive (par exemple à sous-estimer le rôle capital des impérialismes dominant) ou à commettre la même erreur qu'ont commise beaucoup de camarades engagés dans le soutien au F.L.N. (faire le lit d'une société bureaucratique présentée comme progressiste ou révolutionnaire). Ce ne serait actuellement qu'un procès d'intention. Et ces camarades pourraient nous faire un reproche identique: de limiter notre étude au rôle de la classe ouvrière.

Ces camarades signalent la parution d'une nouvelle revue philosophique culturelle et politique: ALETHIA (2 Avenue Pozzo di Borgo - St Cloud).

o o

dans le monde (suite)

"ayant fait valoir que, outre le lourd préjudice que leur avait causé ce débrièvement prolongé, celui-ci avait valu à l'état une perte importante en devises étrangères, la plupart des bêtes qui devaient être abattues étant destinées à l'exportation".

Le Danemark passe pour un pays "démocratique" et personne n'y parle de briser les syndicats, parce que les grèves sont limitées. Il s'agit pourtant de beaucoup plus qu'un préavis de quelques jours puisque les grèves sont interdites pour deux ans... Avec l'accord des syndicats. Quelle serait la position des camarades qui ici, prétendent qu'il "faut lutter dans les syndicats"? Pour nous qui l'affirmons depuis les premiers numéros d'ICO, de tels exemples ne font que confirmer la fonction essentielle du syndicat dans la société capitaliste.

Maintenant que partout cette évolution se précise, les travailleurs sont enfermés dans un cercle aussi étroit qu'il y a un siècle quand le droit d'association ne leur était pas reconnu. Leur seul moyen de défense -la grève- devient un délit puni de fortes amendes- ceci dans un régime que personne ne qualifie de "fasciste" ou d'autoritaire.

PAYS-BAS (Le Monde 10/7/63).

"La reine Juliana, de Hollande, a autorisé les membres du personnel de sa maison à faire partie d'un syndicat de leur choix. Il existait déjà depuis plusieurs mois, une organisation chargée de soutenir les intérêts du personnel de la maison royale". Cette organisation continuera à fonctionner. Mais en ce qui concerne le statut légal des employés, leurs salaires et leurs pensions, ce sont les syndicats hollandais qui s'en occuperont. Les employés de la souveraine pourront s'affilier aux syndicats catholique, protestant ou socialiste.

Chacun peut en tirer la conclusion que les syndicats - en Hollande- quelle que soit leur étiquette, présentent maintenant, au terme de l'évolution, toutes les garanties désirables pour la classe dominante, et qu'il n'y a aucun danger de les voir changer de l'intérieur et adopter une attitude "subversive". C'est dire que les appareils syndicaux sont aussi bien tenus en mains qu'une quelconque administration.

U.S.A.

(Le Monde 22/8/63).

" Le tribunal fédéral de Chicago a rendu mercredi une ordonnance déclarant illégale la grève des mécaniciens et du personnel d'entretien de la compagnie aérienne américaine United Airlines.

"Selon cette ordonnance, les grévistes devaient reprendre le travail immédiatement, et rester à leur poste jusqu'au 30 août.

" On ignore encore quelle suite les syndicats ont donné à cette injonction. United Airlines est la plus grande des Compagnies d'aviation américaine, desservent les lignes intérieures aux Etats-Unis. Sa flotte comprend 250 appareils dont 97 avions à réaction.

La grève qui affectait 13.000 des 33.000 employés de United Airlines, a été déclenchée par le syndicat des mécaniciens qui n'a pas ratifié le nouveau contrat de travail proposé par la compagnie. Les négociations concernant ce contrat de travail ont eu lieu à New-York. Un accord intervenu le 3 Août dernier a été soumis par le syndicat à ses membres qui ne l'ont pas ratifié. Un débrayage de 90 minutes mardi soir par le personnel d'entretien de New-York a marqué le début de ce mouvement qui s'est rapidement étendu à travers les Etats-Unis. Les employés des services d'entretien de New-York protestaient contre la décision de la compagnie de confier à une société privée les opérations de ravitaillement en carburant de ses appareils à l'aéroport de New-York Idlewild.

"Le porte-parole de United Airlines avait déclaré que la grève avait été déclenchée sans préavis et on annonçant une intervention auprès des tribunaux avait précisé que, provisoirement, la compagnie pourrait, grâce à du personnel de remplacement, continuer à assurer la totalité de ses services."

ESPAGNE:

Deux luttes bien distinctes: l'une politique, celle des camarades anarchistes espagnols ou français de la Fédération Ibérique des Jeunes Libertaires; l'autre économique, celle de 20.000 mineurs des Asturies et du Léon, en grève depuis 54 jours, au moment où cet article est écrit. Les premiers se réclament d'une tradition révolutionnaire et anarchiste: ils ont vécu la révolution espagnole ou sont les fils de ceux qui l'ont vécue. L'Espagne sous la terreur franquiste hante les jours qu'ils pourraient tout aussi bien passer dans la quiétude d'une "position sociale" en France. L'enthousiasme pour un absolu, leur jeunesse, l'isolement de la réalité espagnole, les conduit à cette guérilla téméraire, à l'action directe pour secouer l'apathie des mouvements et réveiller la "conscience" des espagnols ou des autres. Peut-être aussi dans une sorte de jeu passionné, le fol espoir d'un coup de chance: abattre Franco. Peut-on penser abattre le franquisme par une propagande contre le tourisme en Espagne? C'est dérisoire, car l'argent que Franco n'aurait pas là, il l'aurait des USA, du capitalisme espagnol, qui continuent de le soutenir parce qu'ils en ont besoin. Peut-on abattre le franquisme avec Franco? Deux jeunes libertaires exécutés à Madrid, par "raison d'Etat". Un autre tué dans les Pyrénées, après tant d'autres. Les martyrs pour la cause anarchiste, comme Grinau en fut pour

la propagande communiste. Ces "actions directes", ces sacrifices, leur but est politique: celui d'une organisation. Mais quel est leur poids réel en regard des 54 jours de grève des mineurs?

On sait peu de choses sur la grève. Elle débute fin juillet dans les Asturies (bassin du Caudal puis du Nalon); elle s'étend dans le Léon. Elle touche principalement les mines, mais aussi la sidérurgie. Grève sur le tas, lock out, réouverture, fermeture... de jour en jour, les communiqués de journaux sont pessimistes ou optimistes (pour les patrons): mais le 10 septembre, 54 jours de grève pour au moins 20.000 mineurs. Les revendications sont bien difficiles à connaître: salaires, primes, congés payés, renouvellement de contrat? Des tracts émanant de l'Alliance Syndicale (socialistes, anarchistes et travailleurs basques) parlent des élections syndicales et des conventions collectives, d'autres émanant de l'UGT (socialiste) parlent de syndicats "libres". La JOC, catholique, parle de liberté d'association. Les journalistes notent que les mineurs refusent toute explication et tout dialogue avec les dirigeants syndicaux. Comme l'an dernier, la grève "illé-gale" dure depuis 54 jours sans qu pratiquement une répression puisse intervenir (dernièrement 23 arrestations auraient eu lieu). Franco peut exécuter deux anarchistes: il ne peut guère contre 20.000 mineurs qui menacent autrement l'économie espagnole que le boycott du tourisme. Les mineurs tiennent parce que, comme presque partout en Espagne, ils ont un second travail, mais on peut penser ce que cela représente de privations de danger, de ruses, avec les autorités de toutes sortes. A coup sûr la grève est revendicative et non politique: c'est le patronat, menacé par la concurrence étrangère et la crise charbonnière, qui essaie de réduire les salaires, d'augmenter la productivité. Mais une grève de cette dimension, uniquement économique, devient politique: elle détruit l'autorité absolue du pouvoir, réduit à rien ses lois, et son appareil répressif (syndicat et police) elle l'accule à se renier lui-même; alors que le syndicat vertical est un des piliers du régime, elle pose comme revendication la libre discussion des salaires et conditions de travail par les travailleurs. La grève peut durer, elle peut aussi cesser ou se renouveler: tôt ou tard la société capitaliste espagnole devra, si elle veut subsister, créer de nouvelles formes sociales qui fixeront ce qui existe maintenant dans les faits. Ce sera l'action économique des mineurs alors rendu possible en Espagne l'action politique sans que le poteau d'exécution ou la prison en soit inévitablement le terme.

On peut aussi supposer que le régime franquiste est trop figé pour se transformer; l'action ouvrière pourrait se développer en action révolutionnaire que rejoindraient alors les groupes politiques.

Mais action révolutionnaire (et encore moins transformation) ne veut pas dire socialisme: les classes dominantes chercheraient à maintenir leur domination, les impérialismes chercheraient à préserver la "paix sociale"; les travailleurs invités à reprendre le travail -devraient continuer la lutte ils n'auraient franchi qu'une étape.

HUIT MEMBRES DES SYNDICATS SOVIETIQUES

visiteraient l'Espagne l'automne prochain pour étudier le syndicalisme vertical. Si cette visite a lieu des membres de l'organisation syndicale espagnole se rendraient en URSS pour étudier le syndicalisme soviétique.

Ce que nous sommes, ce que nous voulons.

Le but de notre regroupement est de réunir des travailleurs qui n'ont plus confiance dans les organisations traditionnelles de la classe ouvrière, partis ou syndicats.

Les expériences que nous avons faites nous ont montré que les syndicats actuels sont des éléments de stabilisation et de conservation du régime d'exploitation. Ils servent d'intermédiaires sur le marché du travail, et utilisent nos luttes pour des buts politiques et non pour les épauler et les coordonner.

C'est pourquoi nous pensons que c'est à nous-mêmes de défendre nos intérêts et de lutter pour notre émancipation. Mais nous savons que nous ne pouvons le faire d'une façon efficace en restant isolés. Aussi cherchons-nous à créer des liaisons effectives directes entre les travailleurs, syndiqués ou non, de différentes usines, entreprises ou bureaux. Ceci nous permet de nous informer mutuellement de ce qui se passe dans nos milieux de travail, de dénoncer les manœuvres syndicales, de discuter de nos revendications, de nous apporter une aide réciproque.

Cela nous mène, à travers les problèmes actuels, à mettre en cause le régime et à discuter les problèmes généraux, tels que la propriété capitaliste, la guerre, ou le racisme. Chacun expose librement son point de vue, et reste entièrement libre de l'action qu'il mène dans sa propre entreprise.

Dans les luttes nous intervenons pour que les mouvements soient unitaires, et pour cela, nous préconisons la mise sur pied de comités associant de façon active le plus grand nombre de travailleurs, nous préconisons des revendications non hiérarchisées, et non catégorielles, capables de faire l'unanimité des intéressés. Nous sommes pour tout ce qui peut élargir la lutte et contre tout ce qui tend à l'isoler. Nous considérons que ces luttes ne sont qu'une étape sur le chemin qui conduit vers la gestion des entreprises, et de la société, par les travailleurs eux-mêmes.

informations correspondance ouvrières

(Regroupement Inter Entreprise)

Correspondance : P. BLACHIER, 13 bis Rue Labois-Rouillon - PARIS-19^e

Abonnement : Un an - 10 numéros : 2,50 NF

Versements : LEGRIS, c. c. p. 4560-49 PARIS

RONEOTE à l'adresse ci-dessus

Le Gérant : P. BLACHIER